COMMUNE DE ST ERME OUTRE **ET RAMECOURT** (Aisne)

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation: 22 Mai 2023

L'an deux mille vingt-trois le trente mai à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Erme Outre et Ramecourt, s'est réuni après convocation, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur NORMAND Alain, Maire.

Date d'affichage: 22 Mai 2023

Étaient présents: Mme CAUJOLLE Sandrine - M. COINTE Frédéric - Mme DEHOVE Claude - Mme DIEN-BRÉANT Céline - Mme GILLET Nadine - M. GOSSET Cyril - M. NORMAND Alain - M. RAULIN Patrick - Mme REMY Élisabeth - M. THIRAULT Damien - M. UGOLETTI Olivier.

Nombre de conseillers

Absents excusés: M. LECUYER Damien - (Pouvoir à Mme REMY Elisabeth) -M. BÉZIERS Laurent - Mme VARUTTI Emilie (Pouvoir à Mme DEHOVE Claude) - Mme LOUIS Chantal (Pouvoir à Mme CAUJOLLE Sandrine) - M. THIRAULT Alexis (Pouvoir à M. THIRAULT Damien).

En exercice: 19 Présents: 11 13

Votants:

Absents: Mme REGNIER Aurélia - M. REMY Michel - Mme THÉPAUT Chrystel -

M. THIRAULT Damien a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

22 - 2023 SUBVENTION COMMUNALE POUR LA COURSE CYCLISTE Monsieur le Maire rappelle que lors de la réunion du conseil municipal en date du 28 septembre 2022, la majorité des membres du conseil avait validée la demande de participation de la Commune d'un montant estimé entre 3000 et 3500 € pour les divers frais d'organisation de la dernière étape du trophée de l'Aisne cycliste des 13/16 ans filles et garçons par le Comité départemental de Cyclisme de l'Aisne FFC.

Cette course cycliste se déroulera le 16 juillet sur la commune.

Le Comité départemental de Cyclisme de l'Aisne FFC se voit donc attribuer une subvention d'un montant de 3500 euros. (Trois mille cinq cent euros)

Après étude et discussion, le conseil municipal accepte de verser une subvention d'un montant de 3500 euros (Trois mille cinq cent euros) au Comité départemental de Cyclisme de l'Aisne FFC à l'unanimité des suffrages exprimés.

Pour: Mme CAUJOLLE Sandrine - M. COINTE Frédéric - Mme DEHOVE Claude - M. GOSSET Cyril - M. NORMAND Alain - M. RAULIN Patrick - Mme REMY Élisabeth - M. THIRAULT Damien - M. UGOLETTI Olivier - M. LECUYER Damien - Mme VARUTTI Emilie - Mme LOUIS Chantal - M. THIRAULT Alexis. Contre: 0 Abstention: Mme DIEN-BRÉANT Céline - Mme GILLET Nadine.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an que dessus.

Damien THIRAULT, Le secrétaire de séance. Alain NORMAND, Le Maire.

Accusé de réception en préfecture 002-210206512-20230530-22-2023-DE

Publiée sur le sit Date de réception préfecture : 07/06/2023

0.7 JUIN 2023